Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 069-256910472-20260521-11-DE

Arrondissement de VILLEFRANCHE sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

N° d'ordre : 2026/011

Date de convocation : 12 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 51

OBJET : Mise en place de la commission appel d'offres

*L'an **DEUX MILLE VINGT SIX,** le 21 mai*
Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Beaujolais s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de ***Monsieur Pascal RONZIERE***

Présents :
TITULAIRES : ADAMO Alix, BASSET Daniel, BERTHOLON Thomas représenté par Fabienne VOLAY, BORODINE Geneviève, BOURRASSAUT Patrick, BULLIAT Daniel, CHATEAU Didier représenté par Michel MAZILLE, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DUCHET Jacques représenté par Daniel BASSET, DUTHEL Gilles, FONTAINE Renaud, FRANCOIS Jean-Luc, GALILEI Christine, GIRIN Pascal, LAFOND Jean-Luc, LASSAUSAIE Bruno, LEBRUN Pascal, LEROY Bertrand, LIEVRE Gaëtan représenté par Pascal GIRIN, MAZILLE Michel, MURAT Véronique représentée par Jean-François TERRIER, PARIZOT Stéphane, PEIGNE Claire représentée par Daniel POMERET, PERRIN Jean-Charles, PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, POMERET Daniel, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAFFIN Catherine, REIX Marie-Laure, RIVIER Jean-François représenté par Matthieu ARONICA, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TERRIER Jean-François, TOURNIER Jacques, VIVIER MERLE Christian, VOLAY Fabienne, WEIL Nathalie.

Excusés : BOSC Adeline, CADI Myriam, GIRIN Pascal, JOYET Guy, MARX Philippe, MENICHON Jacky, RAVIER Thomas, ROBIN Jean-Paul, SANTAILLER Germain, SYDOROWICZ Julien, THIEN Jérémy, VERCHERE Patrice.

SUPPLEANTS : ARONICA Matthieu, AURION Rémi, D'HARCOURT Delphine, DUGELAY Valérie, FLOURENT Françoise, TOURNISSOUX Jean-Michel, VALENCIN Vicky.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Ghislain de LONGEVIALLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Mise en place de la commission d'appel d'offres

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour les établissements publics, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle.
Considérant qu'il sera procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,
Il sera procédé à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Décision adoptée à l'unanimité
Pour copie certifiée conforme
Le président

SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

Pascal RONZIERE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 069-256910472-20260521-9-DE

Arrondissement de VILLEFRANCHE sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

N° d'ordre : 2026/009

Date de convocation : 12 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 51

OBJET : Désignation des délégués à l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (urbalyon) qui anime la démarche « inter-SCoT »

*L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le 21 mai*
Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Beaujolais s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de ***Monsieur Pascal RONZIERE***

Présents :
TITULAIRES : ADAMO Alix, BASSET Daniel, BERTHOLON Thomas représenté par Fabienne VOLAY, BORODINE Geneviève, BOURRASSAUT Patrick, BULLIAT Daniel, CHATEAU Didier représenté par Michel MAZILLE, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DUCHET Jacques représenté par Daniel BASSET, DUTHEL Gilles, FONTAINE Renaud, FRANCOIS Jean-Luc, GALILEI Christine, GIRIN Pascal, LAFOND Jean-Luc, LASSAUSAIE Bruno, LEBRUN Pascal, LEROY Bertrand, LIEVRE Gaëtan représenté par Pascal GIRIN, MAZILLE Michel, MURAT Véronique représentée par Jean-François TERRIER, PARIZOT Stéphane, PEIGNE Claire représentée par Daniel POMERET, PERRIN Jean-Charles, PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, POMERET Daniel, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAFFIN Catherine, REIX Marie-Laure, RIVIER Jean-François représenté par Matthieu ARONICA, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TERRIER Jean-François, TOURNIER Jacques, VIVIER MERLE Christian, VOLAY Fabienne, WEIL Nathalie.

Excusés : BOSC Adeline, CADI Myriam, GIRIN Pascal, JOYET Guy, MARX Philippe, MENICHON Jacky, RAVIER Thomas, ROBIN Jean-Paul, SANTAILLER Germain, SYDOROWICZ Julien, THIEN Jérémy, VERCHERE Patrice.

SUPPLEANTS : ARONICA Matthieu, AURION Rémi, D'HARCOURT Delphine, DUGELAY Valérie, FLOURENT Françoise, TOURNISSOUX Jean-Michel, VALENCIN Vicky.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Ghislain de LONGEVIALLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Désignation des délégués à l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (urbalyon) qui anime la démarche « inter-SCoT »

L'inter-Scot est une démarche de coopération entre les treize syndicats mixtes porteurs de Scot de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne (AMELYSE). Officialisée en 2004 par la signature d'une convention, elle témoigne de la volonté politique des collectivités territoriales d'articuler leurs démarches de planification à l'échelle de l'aire métropolitaine. C'est dans ce cadre que le Syndicat mixte adhère depuis 2005 à la démarche Inter-SCoT portée par l'Agence d'urbanisme « Urba -Lyon » qui travaille en collaboration avec l'agence d'urbanisme de St Etienne.

Ce dispositif permet d'identifier des problématiques et des enjeux à l'échelle de l'aire métropolitaine, ou de plusieurs Scot, et d'apporter des réponses communes via un programme de travail annuel validé par le Conseil d'Administration des agences. Par ailleurs l'inter-SCoT organise annuellement une ou plusieurs rencontres des présidents, des ateliers, des forums et produit des documents cadres communs et partagés tels que le chapitre commun des SCoT.

L'inter-Scot représente, sans bénéficier de gouvernance propre :
- 13 syndicats mixtes porteurs de SCoT
- 964 communes sur 6 départements
- Plus de 3,5 millions d'habitants
- 2 métropoles : Lyon et Saint-Etienne
- 4 pôles urbains de plus de 50 000 habitants : Vienne, Villefranche-sur-Saône, Porte de l'Isère et Roanne.

Les modalités de cotisation à l'inter-scot sont basées sur 4 collèges de contributeurs classés selon leur niveau de population. Le Syndicat Mixte est classé dans les second collège et l'adhésion est actuellement fixée à 13 000 € par an, comprenant la subvention allouée à l'inter-SCoT.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 069-256910472-20260521-9-DE

L'adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT donne droit à 1 délégué ti

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Désigne comme délégué titulaire : Monsieur Daniel POMERET

Décision adoptée à l'unanimité
Pour copie certifiée conforme
Le président

SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

Pascal RONZIERE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 069-256910472-20260521-10-DE

Arrondissement de VILLEFRANCHE sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

N° d'ordre : 2026/010

Date de convocation : 12 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 51

OBJET : Désignation des délégués à la Fédération Nationale des SCoT

*L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le 21 mai*
Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Beaujolais s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de ***Monsieur Pascal RONZIERE***

Présents :
TITULAIRES : ADAMO Alix, BASSET Daniel, BERTHOLON Thomas représenté par Fabienne VOLAY, BORODINE Geneviève, BOURRASSAUT Patrick, BULLIAT Daniel, CHATEAU Didier représenté par Michel MAZILLE, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DUCHET Jacques représenté par Daniel BASSET, DUTHEL Gilles, FONTAINE Renaud, FRANCOIS Jean-Luc, GALILEI Christine, GIRIN Pascal, LAFOND Jean-Luc, LASSAUSAIE Bruno, LEBRUN Pascal, LEROY Bertrand, LIEVRE Gaëtan représenté par Pascal GIRIN, MAZILLE Michel, MURAT Véronique représentée par Jean-François TERRIER, PARIZOT Stéphane, PEIGNE Claire représentée par Daniel POMERET, PERRIN Jean-Charles, PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, POMERET Daniel, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAFFIN Catherine, REIX Marie-Laure, RIVIER Jean-François représenté par Matthieu ARONICA, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TERRIER Jean-François, TOURNIER Jacques, VIVIER MERLE Christian, VOLAY Fabienne, WEIL Nathalie.

Excusés : BOSC Adeline, CADI Myriam, GIRIN Pascal, JOYET Guy, MARX Philippe, MENICHON Jacky, RAVIER Thomas, ROBIN Jean-Paul, SANTAILLER Germain, SYDOROWICZ Julien, THIEN Jérémy, VERCHERE Patrice.

SUPPLEANTS : ARONICA Matthieu, AURION Rémi, D'HARCOURT Delphine, DUGELAY Valérie, FLOURENT Françoise, TOURNISSOUX Jean-Michel, VALENCIN Vicky.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Ghislain de LONGEVIALLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Désignation des délégués à la Fédération Nationale des SCoT

La Fédération Nationale des SCoT a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double :

- Mettre en réseau, capitaliser les expériences de chaque structure porteuse des SCoT
- Participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

Elle s'est fixé trois rôles principaux :

- Être un lieu d'échanges et de formation pour les établissements publics membres,
- Représenter le « monde des SCoT » après des instances de l'État et des divers partenaires de l'aménagement du territoire,
- Être un creuset de réflexion et de prospective.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 069-256910472-20260521-10-DE

La Fédération nationale des SCoT a pour ambition d'être celle de « tous les SCoT » sans [illegible] stricte « neutralité politique ». En 2026, la Fédération nationale des SCoT comporte 363 [illegible] structures porteuses de SCoT.
L'adhésion est fixée à 2 600 € par an et permet entre autres de représenter et de défendre le « monde des SCoT » après des instances de l'État lors des projets de textes afférents à l'aménagement du territoire.

Notamment, la Fédération organise tous les ans les Rencontres Nationales des SCoT (RNS), scène majeure d'échange et de débat des structures porteuses des SCoT.

L'adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT donne droit à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Désigne comme délégué titulaire : Pascal RONZIERE
- Désigne comme délégué suppléant : Daniel POMERET

Décision adoptée à l'unanimité
Pour copie certifiée conforme

Le président

SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

Pascal RONZIERE